

PEP Location de Ford Protect.

Allez plus loin grâce à un programme d'entretien prolongé!

Lorsque vous dépendez de votre véhicule, vous ne pouvez pas attendre plusieurs jours pendant qu'il se fait réparer. Avec PEP **Location**^{*}, vous recevez :

Des avantages **IMMÉDIATS** sur les frais de location de véhicule.

- Couverture des frais de location de véhicule jusqu'à concurrence de 50 \$ par jour pendant une période maximale de trois jours si les réparations sur votre véhicule sont admissibles^{**}, y compris les réparations couvertes par votre garantie limitée de véhicule neuf ou liées à des rappels.
- **Passez à l'option de remboursement Location Plus** et bénéficiez d'une couverture jusqu'à concurrence de 90 \$ par jour pendant un maximum de trois jours.

DE PLUS – Évitez d'avoir à déboursier grâce à la franchise de 0 \$!

Choisissez la limite de temps et le kilométrage qui vous conviennent!

2 ans – 50 000 km/60 000 km.

3 ans – 60 000 km/75 000 km.

4 ans – 80 000 km/100 000 km.

5 ans – 100 000 km.

Pour un service technique sans tracas, regroupez la couverture de l'entretien et des réparations!

En guise de complément à votre PEP **Location**, optez pour le **Programme Protection-entretien Ford (PEF)** qui couvre tout l'entretien périodique recommandé de votre véhicule, plus **huit pièces d'usure courantes**[†], telles que :



plaquettes et garnitures de frein.



courroies du moteur.



balais d'essuie-glaces.



bougies d'allumage.

^{*} La couverture pour les véhicules admissibles commence à la date d'achat du programme et se termine au moment choisi (à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie) ou à la limite de distance parcourue (selon le compteur du véhicule), selon la première éventualité; les limites de temps et de distance parcourue sont calculées à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie et de zéro kilomètre. Le PEP Location peut être acheté pour n'importe quel véhicule Ford admissible à l'intérieur de la période de couverture de base de la garantie limitée de véhicule neuf (3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité).

^{**} Réparations admissibles : les réparations couvertes par la couverture de base de votre garantie limitée de véhicule neuf, les réparations liées à un programme de satisfaction de la clientèle ou à un rappel, ou les réparations concernant un composant couvert par le PEP Location.

[†] Selon l'entretien périodique à intervalles réguliers et les conditions d'utilisation applicables décrits dans le Manuel du propriétaire de votre véhicule, et jusqu'au nombre maximal de visites d'entretien alloué dans le programme sélectionné.

À l'intention des consommateurs du Québec seulement : Veuillez noter que la Loi sur la protection du consommateur du Québec offre une garantie sur les biens achetés ou loués – ils doivent pouvoir servir à un usage normal pendant une durée raisonnable. Veuillez consulter votre concessionnaire pour en savoir davantage.

Voyagez en toute **confiance** en sachant que vous reprendrez la route rapidement!



FORD PROTECT[®]

Obtenez-en plus avec le PEP Protection étendue[†].

Profitez des avantages supplémentaires du PEP **Protection étendue** lorsque vous optez pour un programme de plus de trois ans ou 60 000 kilomètres :



moteur.



freins.



équipement électrique.



boîte de vitesses.



propulsion arrière et traction avant.



climatisation et chauffage.



direction.



suspension avant et arrière.



éléments haute technologie.



sécurité.

Protection contre les coûts des réparations imprévues grâce à la couverture des pièces et de la main-d'œuvre pour plus de 1 000 composants de véhicule^{††}, notamment :

- **remplacement d'un pneu à plat** (avec votre pneu de secours).
- **service de treuillage** (dans un rayon de 100 pieds de la route).
- **remorquage** (jusqu'au concessionnaire le plus près).
- **déverrouillage-secours** (sans remplacement de clé).
- **survolage de la batterie** (à l'exclusion des batteries électriques).
- **planification de voyage** (couverture après la fin de la garantie du groupe motopropulseur – 5/100 Ford, 6/110 Lincoln)
- **livraison de carburant d'urgence** (deux par année : 10 L d'essence, remorquage pour véhicule à moteur diesel ou au gaz propane).

Pourquoi choisir Ford Protect?



COMMODITÉ

- **Soutien par le concessionnaire** – dans tous les concessionnaires Ford au Canada et aux États-Unis.



CONFIANCE

- **Appuyé par Ford à 100 %** – une couverture sur laquelle vous pouvez compter.
- **Pièces et main-d'œuvre autorisées par Ford** – une compatibilité, une performance et un fini parfaits. (pour les programmes offrant la couverture PEP Protection étendue).



VALEUR

- **Limitez les sommes que vous déboursez** – avec la couverture prolongée des composants (pour les programmes offrant la couverture PEP Protection étendue).
- **Financement facile** – les coûts du programme peuvent être ajoutés à votre contrat de financement au moment de la vente du véhicule[§].
- **Couverture transférable** – pourrait augmenter la valeur de revente ou résiduelle de votre véhicule! (Des frais de cession peuvent s'appliquer.)

[†] Les programmes PEP Protection étendue ont une franchise standard de 100 \$. Franchises décroissantes et franchises de 0 \$, 50 \$ et 200 \$ offertes pour tous les programmes de véhicules neufs.

^{††} Des conditions s'appliquent. Consultez votre conseiller technique pour obtenir la liste complète des composants couverts par chaque programme.

[§] Disponible uniquement si le programme est ajouté au contrat au moment du financement du véhicule. Le programme ne peut être financé à une date ultérieure.

Contribuez à la **PROTECTION** de votre véhicule – et de votre budget – avec Ford Protect!



FORD PROTECT[®]